

PAR COURRIEL

Nicolet, le 3 octobre 2016

Objet : Demande d'accès concernant la propriété située
au 40, route 161 à Saints-Martyrs-Canadiens

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 septembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Région : Centre-du-Québec

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-08-12 Heure d'arrivée : 9 h 30 Heure de départ : 11 h 15
 Inspecteur : Vicky Plante Accompagné de : 53-54

N° intervention : 300904591 Type d'intervention : Inspection
 N° gestion documentaire : 7330-17-01 N° du rapport d'inspection : 401171523
 N° demande : 200404301 Type de demande : Plainte à car. environnemental
 But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte du 26 juin 2014 concernant les eaux usées de cabines situées en face du 40, route 161 Saints-Martyrs-Canadiens

Lieu inspecté
 Nom du lieu : Série de cabine de location face au 40, route 161 à Sts-Martyrs-Canadiens
 Nom usuel du lieu :
 N° du lieu : X2150582 Type de lieu : terrain sans usage précis
 Localisation du lieu inspecté :
 Adresse du lieu : 40, route 161
 Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) G0P 1A1
 Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,845459095800;-71,464050448600

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
53-54		40, route 161 Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) G0P 1A1	Y2110668

Conditions météo

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Propriétaire des lot 24, rang 1 Sud et Nord du cadastre du canton de Garthby	53-54
53-54	53-54	53-54

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
 Mode d'identification : verbale preuve de statut
 But expliqué à l'identification faite auprès de : 53-54 e 53-54

Plainte SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 24 Nombre de photos annexées au rapport : 24

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Vicky Plante avec un appareil photo de type Canon powerShot A1100IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-17\plavi01\7330-17-01-0062601\2014-08-12

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf le pivotement des photos 3372, 3373 3374, 3376 et 3393.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte localisant les composantes du 40, route 161 Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014
	2	Carte localisant les composantes des chalets, Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014
	3	Carte localisant les composantes du chalet quatre saisons, Saints-Martyre-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014
	4	Carte localisant l'ensemble des éléments pour les cabines et chalets à louer à Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	5	Courriel transmis à la municipalité concernant les installations septiques du 40, route 161; envoyé le 8 septembre 2014

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Plainte reçue le 26 juin 2014 pour eau usée non conforme pour des cabines le long du lac Coulombe situé en face du 40, route 161 à Saint-Martyres-Canadiens.

3 Description de l'inspection

Je me rends au, 40 route 161, Saints-Martyres-Canadiens.

Au bord de la route, je vois et photographie une affiche mentionnant «Chalet à l'ancienne à louer,.... pour info 418 458-2562 ou maison en face,» (photo 3370)

Je me dirige donc en face au 40, route 161.

En m'approchant de la maison, un chien jappe.
Une dame se présente à moi.
Je m'identifie et explique le but de ma présence.

Je lui demande de s'identifier. **53-54**

Elle me dit être la propriétaire de la maison et des chalets. **53-54** c'est maintenant elle la propriétaire du lot.

La propriétaire va m'accompagner pour l'inspection des chalets.
Je me dirige vers les chalets.
Je remarque que les chalets ne sont pas de construction récente.
Je demande à **53-54** si elle connaît les années de construction des chalets. Elle me dit que la construction est entre 1958 à 1965.

Je vérifie l'adresse postale avec elle.

Nous pouvons compter **335** chalets et **335** roulotte.
335 cabines (pas de chambre)
chalet avec 1 chambre
chalet avec 2 chambres
roulotte

Aucun chalet ou cabine n'est alimenté en eau.
Population maximale : **335** chalets X 2,5 personnes par habitation = **23-24** personnes

Une toilette est aménagée et accessible du printemps à l'automne, cette toilette est reliée à une fosse à vidange périodique de **23-24** gallons. (photos 3371, 3372, 3388, 3389, 3390 et 3391) Cette toilette est alimentée en eau par la maison.
Je prends une coordonnée GPS : N 45°50'43.8" W - 71°27'51.3" (localisé sur la carte)

53-54 dit faire vider la fosse **335** fois par année.
La fosse a été installée en 2010 par **53-54** qui était installateur de fosse.
Aucun permis n'a été demandé à la municipalité ou au ministère.

Une toilette chimique est présente pour l'hiver à côté de la toilette en place. (photos 3371, 3373 et 3374)

Puisque je n'avais pas de ruban à mesurer, j'ai mesuré à grands pas la distance qui sépare la fosse et le lac. Mon grand pas équivaut à environ 1 mètre. J'ai calculé à deux reprises et la distance était la même = 37 grands pas.

Elle m'informe **23-24** **23-24** Les locataires viennent passer leur fin de semaine au chalet. Les autres sont loués seulement l'été.

53-54

3 Description de l'inspection

53-54 Nous, nous installons à une table à pique-nique.

Je questionne la propriétaire sur la façon donc les locataires s'alimentent en eau potable. Elle m'informe que les locataires viennent remplir leur cruche d'eau au tuyau extérieur de la maison. En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, puisque la population est inférieure à 21 personnes 53-54 n'est pas tenue de prendre des échantillons. Par contre puisqu'elle demeure responsable de l'eau qu'elle distribue, je lui conseille de prendre quelques échantillons au cours de l'année et d'apposer un pictogramme eau non potable en couleur près du tuyau. Je l'informe que je vais lui faire parvenir un modèle de pictogramme par le courrier. Elle me dit avoir déjà pris des échantillons de son eau et que la fréquence était 23-24 Mais, depuis 53-54 elle n'a pas repris d'échantillon.

Elle me parle par la suite d'un autre chalet qui fait partie du même lot, mais qui est habité par 23-24 à l'année. Il serait propriétaire du chalet et elle du lot sur lequel il est installé. Le chalet quatre saisons à deux chambres. 23-24 Je lui demande de quel type d'installation septique est en place pour ce chalet. Elle me dit qu'elle ne sait pas comment il est organisé.

Elle m'informe que la roulotte n'est pas louée, 23-24

Je lui demande quelles sont les dimensions du lot. Elle me dit que le lot finit un peu plus loin derrière la roulotte et que de l'autre côté elle ne sait pas exactement où est située la ligne.

Je quitte 53-54 et je la remercie et je lui dis que je vais aller la revoir avant de partir.

Je poursuis mon inspection avec 53-54

Entre les cabines et la route, en me dirigeant vers la roulotte, je constate la présence d'une autre toilette chimique. (photo 3374) Coordonnée GPS 3,2 mètres de précision : N45°50'43,8" W -71°27'49,8" Localisé sur la carte

Je vais derrière la roulotte pour localiser la ligne de lot. Je n'ai pas pu localiser la ligne de lot mais j'ai constaté qu'il y avait des déchets et un tas de cendre. Je prends des photos (3375 et 3376) et la coordonnée GPS 3,4 mètres de précision : N 45°50'42,9" W -71°27'54,7"

Je me dirige ensuite chez 53-54 Je cogne et 53-54 se présente à moi. Un ami est chez 53-54 Je me présente et explique le but de ma visite.

Je demande à 53-54 quelle est son installation pour l'eau potable. Il me dit qu'il a un puits de surface. Je prends la coordonnée GPS précision de 3,4 mètres. N45°50'42,9" W -71°27'54,7" Localisé sur la carte

Je lui demande quelle est son installation septique. Il me dit qu'il a un puisard sous le chalet. Je lui explique que je vais mettre du colorant dans sa toilette afin de vérifier si son système ne coule pas.

Je mets du colorant vert dans la toilette de 53-54 et je tire la chasse deux fois. Par la suite, je fais couler l'eau du robinet. Je vais faire le tour du chalet et 53-54 va vérifier un peu plus loin vers le lac. Lorsque je passe à côté du chalet, j'entends de l'eau coulée. Je me penche, regarde sous le chalet et constate que l'eau du robinet coule par terre. Je prends deux photos 3380 et 3381. Je constate aussi la présence d'un baril un peu plus vers l'arrière du chalet.

Je demande donc à 53-54 de fermer le robinet de la salle de bain et de tirer la chasse d'eau. Lorsqu'elle tire la chasse d'eau, j'entends l'eau coulée. Je me dirige vers l'arrière du chalet vis-à-vis la toilette. J'enlève une planche de bois appuyé sur le chalet et rabats les herbes. Je constate la présence d'un baril dans le sol. À droite, je remarque aussi la présence du colorant autour de celui-ci. (photo 3382) Je remarque la présence de papier de toilette, d'eau et du colorant à gauche du baril. (photos 3383 et 3384) Je demande alors à 53-54 de tirer la chasse d'eau de la toilette. À ce moment, je constate que l'eau coule directement au sol, à côté du baril. (photo 3385) Une odeur caractéristique d'eaux usées se dégage et le sol est de couleur gris très foncé, noire. Je me recule et prends deux photos pour situer le baril sous le chalet. (photos 3386 et 3387) Je tente de prendre un échantillon, mais l'emplacement et le manque de profondeur m'empêche de récolter suffisamment d'eau. Je prends une coordonnée GPS N45°50'42,4" W -71°27'53,7" Localisé sur la carte

J'explique à 53-54 qu'il devra mandater un consultant immédiatement et demander un permis municipal pour procéder ou faire procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées conforme. Je lui explique qu'il doit prendre sans délai des mesures afin de cesser tout déversement. Je lui explique que je vais lui faire parvenir une lettre dans les prochains jours lui mentionnant qu'il doit procéder à la mise aux normes de ses installations septiques.

Je vérifie l'adresse postale avec 53-54 donne une carte de visite à 53-54 je le remercie et quitte les lieux.

Je retourne par la suite à la fosse à vidange périodique. Je soulève le couvercle, je prends des photos (3388 et 3389)

À ce moment 53-54 vient à ma rencontre. Je lui explique que je voulais mettre du traceur dans la toilette pour s'assurer que l'eau était bien dirigée vers la fosse.

Je mets du colorant dans la toilette et tire la chasse d'eau deux fois. (photo 3390) Je constate rapidement que l'eau de la toilette est dirigée vers la fosse. (photo 3391) Je referme la fosse.

Je demande à 53-54 si je peux voir le puits d'eau potable. Elle me dit de me diriger vers 53-54 de sa maison. 53-54 entre chez elle et je me dirige vers 53-54 de la maison. L'herbe est haute et plusieurs objets se trouvent au sol, mais je crois avoir repéré le puits. Je prends une photo (3392) 23-24 Je prends une coordonnée GPS 23-24 Localisé sur la carte. Après vérification auprès de 53-54 elle me confirme que c'est bien le puits.

3 Description de l'inspection

Pour les installations septiques de la résidence, je demande à 53-54 de me préciser quel est le système de traitement des eaux usées. Elle me dit avoir une fosse et un champ d'épuration. Elle me dirige à gauche de la maison et me dit qu'il y a des statues sur les couvercles pour mieux les repérer. Je prends une photo. (3393)

J'explique à 53-54 qu'elle devra mandater un consultant pour qu'il puisse faire la démonstration que sa fosse à vidange périodique est conforme sans quoi, elle devra mettre aux normes son installation septique pour les chalets. Je lui explique qu'elle va recevoir un avis par le courrier ainsi qu'une copie d'un pictogramme eau non potable.

Je la remercie et quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Demande à la municipalité les documents relatifs aux installations septiques pour le lot 24, rang 1 sud dans le cadastre du canton de Garthby et 24, rang 1 Nord dans le cadastre du canton de Garthby.

Selon la charte du Guide pour l'étude des technologies conventionnelles du traitement des eaux usées d'origine domestique chapitre 2 : Débits et charges, les débits domestiques qui représentent le mieux la situation des cabines sans eau est celui d'un camp primitif qui évalue un débit de 40 litres par personne par jour. Alors pour 17.5 personnes le débit théorique serait de 700 litres par jours. La fosse ayant une capacité de 23-24 gallons US (23-24 litres) elle permet l'accumulation théorique d'eaux usées pour une période de 3.5 jours.

5 Conclusion

Eau potable :

Les chalets ne sont pas alimentés en eau potable.

L'exploitant n'est pas soumis aux exigences d'échantillonnage du Règlement sur la qualité de l'eau potable puisque la population est inférieure à 21 personnes.

Fosse pour les chalets :

Une toilette est reliée à une fosse à vidange périodique. Aucun permis municipal n'a été reçu. Ce qui constitue un manquement à l'article 4 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

Puisque cette installation n'a pas fait l'objet d'une demande de permis, nous ne pouvons savoir si elle est conforme. De plus, une fosse à vidange périodique peut être implantée que sous certaines conditions établies à l'article 53 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Chalet quatre saisons :

Le chalet quatre saisons déverse ses eaux usées et ses eaux ménagères dans l'environnement directement au sol. Infraction à l'article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et article 20 al. 1 de la Loi sur la qualité de l'eau potable.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

1	<p>Manquement : Avoir procédé à l'installation d'un système de traitement des eaux usées sans en avoir soumis les plans et devis à la municipalité et avoir obtenu un permis 53-54</p> <p>Référence légale : Article 4 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)</p> <p>Explication :</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré)</p> <p>Explication : Si le traitement n'est pas conforme, il peut comporter des risques pour l'environnement</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication :</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication :</p>	Degré de gravité des conséquences : mineur
2	<p>Manquement : Avoir installé une fosse à vidange périodique que sous certaines conditions 53-54</p> <p>Référence légale : Article 53 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)</p> <p>Explication :</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)</p> <p>Explication :</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication :</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication :</p>	Degré de gravité des conséquences : mineur
3	<p>Manquement : Avoir rejeté dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée 53-54</p> <p>Référence légale : Article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte seulement au bien-être (modéré)</p>	

Explication : Le puits d'eau potable est très près, soit dans le périmètre de 30 mètres	Degré de gravité des conséquences : modéré
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte significative (modéré)	
Explication : Près du lac	
Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie.(modéré)	
Explication :	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur)	
Explication :	

Facteurs aggravants SO

Facteurs atténuants SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : modéré
Ainsi, je recommande de faire parvenir un avis de non-conformité à 53-54 pour avoir rejeté ses eaux usées et ses eaux ménagères dans l'environnement et 37

Faire parvenir un avis de non-conformité à 53-54 pour avoir procédé à l'installation d'un système de traitement sans en avoir obtenu un permis de la municipalité et demander de faire la démonstration que cette installation est conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
Faire parvenir une lettre à la municipalité demandant d'effectuer le suivi des dossiers et de nous transmettre l'avancement des travaux accompagnée d'un copie des deux avis de non-conformité.

Signaler à la municipalité la présence de matières résiduelles vues lors de l'inspection.

Rédigé par : Vicky Plante

Signature : *Vicky Plante* Date de signature : 2014-09-09

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Richard Beauregard Fonction : Chef d'équipe, secteur municipal

Signature: *Richard Beauregard* Date : 2014-09-10

Commentaires : 37



IMG_3370.jpg

Photo 1: Affiche au bord du chemin



IMG_3371.jpg

Photo 2: De gauche à droite : Toilette liée à la fosse, toilette chimique 1 et le couvercle de la fosse.



IMG_3372.jpg

Photo 3: Intérieur du bâtiment où se trouve la toilette liée à la fosse.



IMG_3373.jpg

Photo 4: Toilette chimique 1



IMG_3374.jpg

Photo 5: Toilette chimique 2



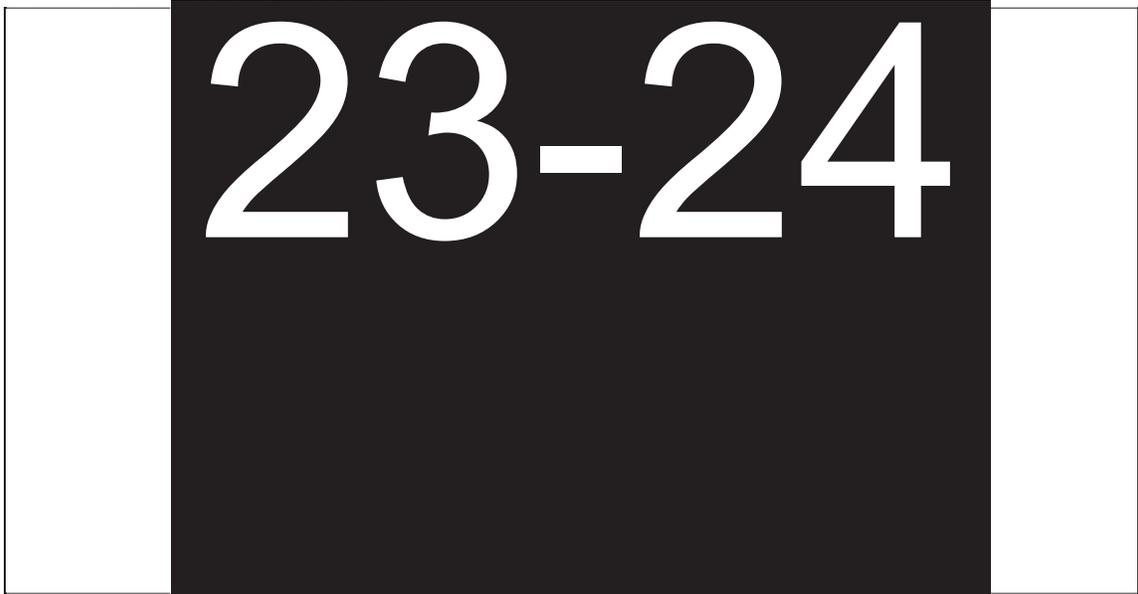
IMG_3375.jpg

Photo 6: Amas de cendre et déchet



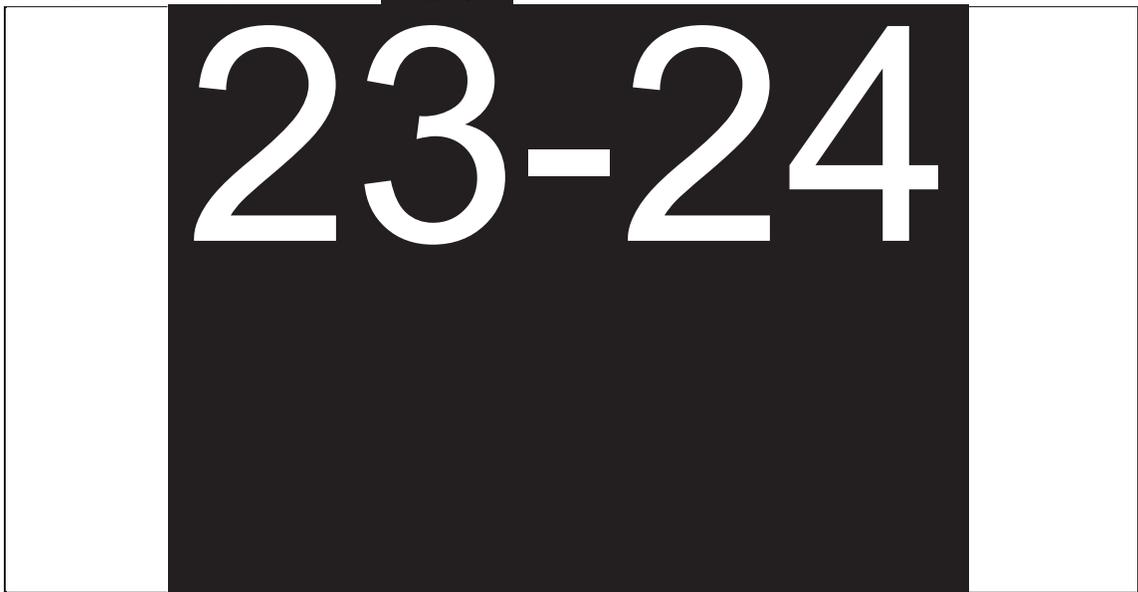
IMG_3376.jpg

Photo 7: Amas de cendre et déchet derrière la roulotte



IMG_3377.jpg

Photo 8: Émission de colorant dans la toilette chez 53-54



IMG_3378.jpg

Photo 9: Colorant dans la toilette chez 53-54

23-24

IMG_3379.jpg

Photo 10: Activation de la chasse d'eau de la toilette chez 53-54



IMG_3380.jpg

Photo 11: Rejet de l'eau du robinet sous le chalet (côté du chalet)



IMG_3381.jpg

Photo 12: Eau du robinet au sol sous le chalet (côté du chalet)



IMG_3382.jpg

Photo 13: Traceur du côté droit du baril (derrière le chalet)



IMG_3383.jpg

Photo 14: Traceur et papier de toilette du côté gauche du baril (derrière le chalet)



IMG_3384.jpg

Photo 15: Traceur et papier de toilette du côté gauche du baril (derrière le chalet)



IMG_3385.jpg

Photo 16: Rejet d'eau venant de la toilette de 53-54 (derrière le chalet)



IMG_3386.jpg

Photo 17: Vue du baril sous le chalet situé derrière celui-ci



IMG_3387.jpg

Photo 18: Vue du baril sous le chalet situé derrière celui-ci et l'eau avec colorant et papier de toilette (flèche)



IMG_3388.jpg

Photo 19: Intérieur de la fosse à vidange périodique



IMG_3389.jpg

Photo 20: Couverture et intérieur de la fosse à vidange périodique

23-24

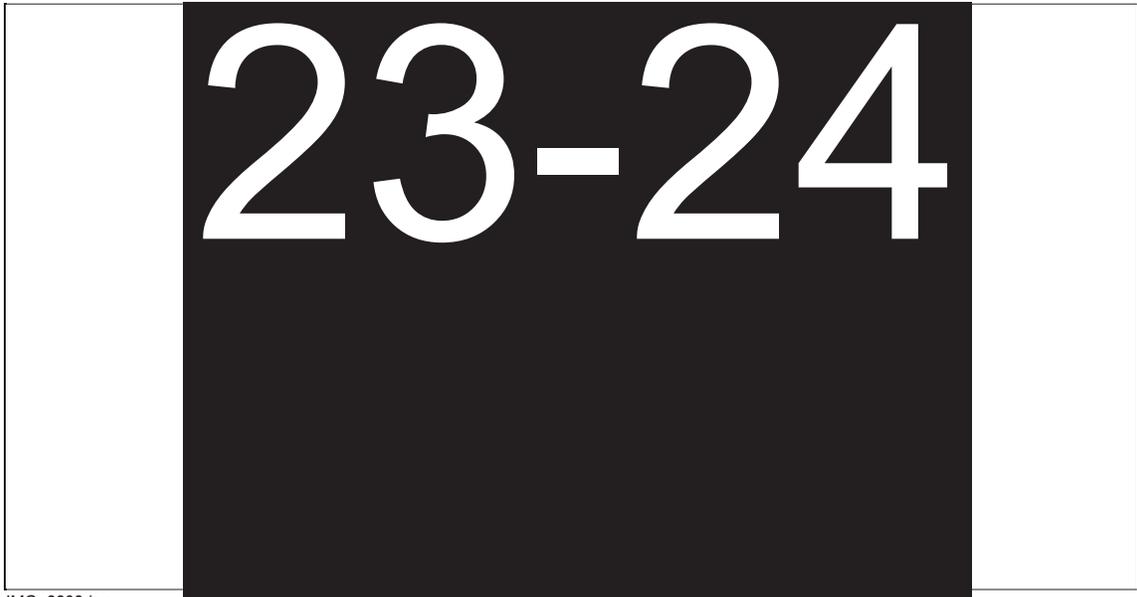
IMG_3390.jpg

Photo 21: Colorant dans la toilette liée à la fosse à vidange périodique



IMG_3391.jpg

Photo 22: Arrivée du colorant dans la fosse à vidange périodique



IMG_3392.jpg

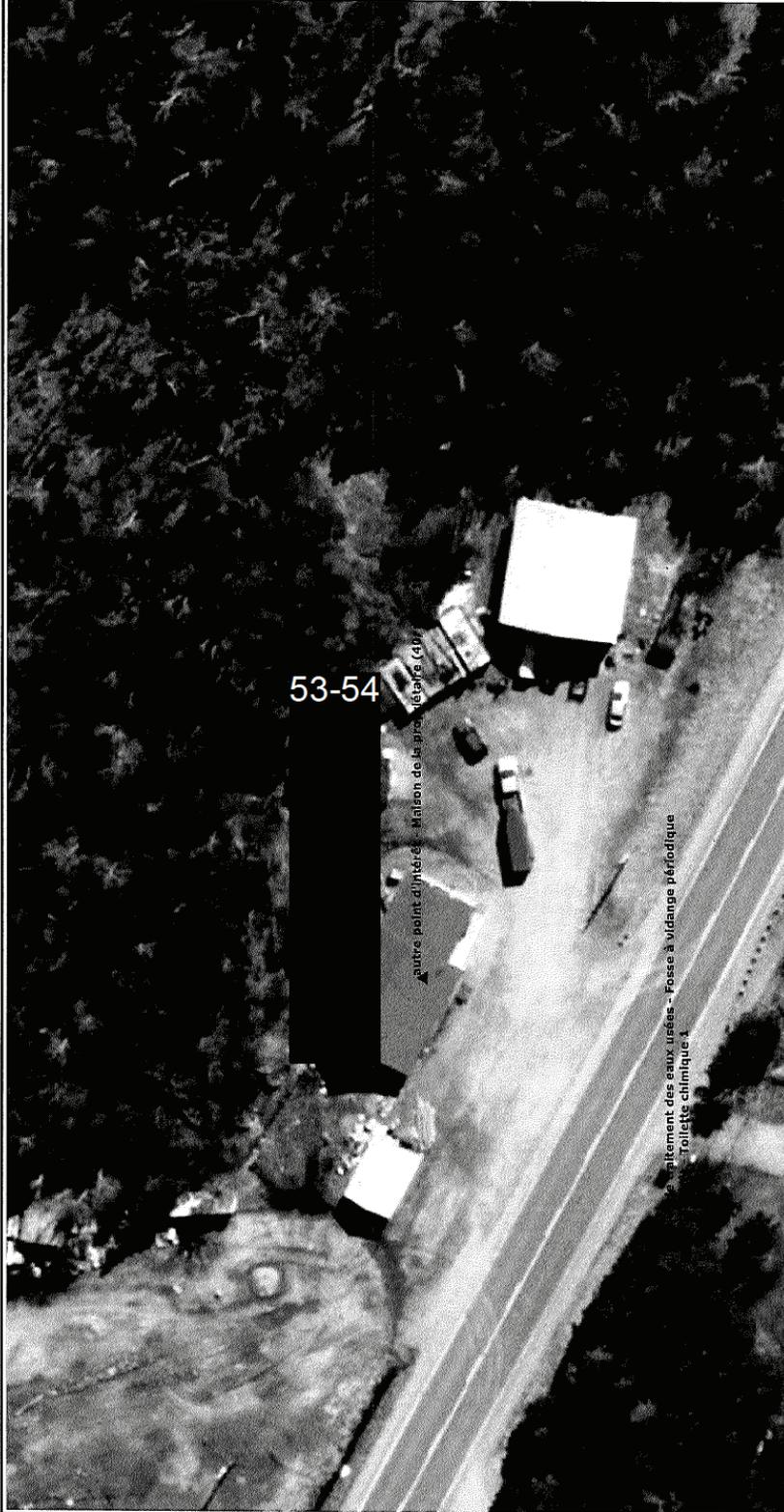
Photo 23: Boîte en aluminium qui couvre le puits d'eau de surface de 53-54



IMG_3393.jpg

Photo 24: Statues qui marquent un repère pour les couvercles de la fosse septique du 40, route 161, Saints-Martyres-Canadien

Carte localisant les composantes du 40, route 161, Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014



- Lieux sélectionnés**
- Commerce
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble et infrastructure
 - Industrie
 - Lieu d'élevage
 - Lieu d'entreposage
 - Lieu de traitement
 - Matières résiduelles
 - Milieu hydrique
 - Autres lieux
 - Lieu inactif
 - Composantes - Lieux sélectionnés
 - Composante
- Orthos actuelles 1996-2012



10 m

Échelle approximative : 1 / 582

Source(s) des données :

Développement durable,

 Environnement,

 Faune et Forêt

Québec

 Centre-du-Québec - Secteur municipal (C)

Préparé par :

 Vicky Plante

 2014-09-08

© Gouvernement du Québec, 2014

Carte localisant les composantes des chalets, Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014



- Lieux sélectionnés**
- Commerce
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble et infrastructure
 - Industrie
 - Lieu d'élevage
 - Lieu d'entreposage
 - Lieu de traitement
 - Matières résiduelles
 - Milieu hydrique
 - Autres lieux
 - Lieu inactif
 - Composantes - Lieux sélectionnés
 - Composante

Orthos actuelles 1996-2012
 A Annotation bleue
 A Chalets, cabines à loués



10 m

Échelle approximative : 1 / 645

Source(s) des données :

Développement durable,
 Environnement,
 Forêts et Parcs
Québec
 Centre-du-Québec - Secteur municipal (C)

© Gouvernement du Québec, 2014

Préparé par :
 Vicky Plante
 2014-09-08

Carte localisant les composantes de chalet quatre saisons, Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014



- Lieux sélectionnés**
- Commerce
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble et infrastructure
 - Industrie
 - Lieu d'élevage
 - Lieu d'entreposage
 - Lieu de traitement
 - Matières résiduelles
 - Milieu hydrique
 - Autres lieux
 - Lieu inactif
 - Composantes - Lieux sélectionnés
 - Composante
- Orthos actuelles 1996-2012**
- A Annotation bleue



Source(s) des données :

Développement durable,
Environnement,
Planification



Centre-du-Québec - Secteur municipal (C)

Préparé par :
Vicky Plante
2014-09-08

Échelle approximative : 1 / 331

© Gouvernement du Québec, 2014

Carte localisant l'ensemble des éléments pour les cabines et chalets à louer à Saints-Martyres-Canadiens lors de l'inspection du 12 août 2014

Orthos actuelles 1996-2012
A Chalet quatre saisons
A Chalets à louer
A Maison

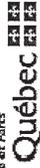


Échelle approximative : 1 / 1 079

20 m

Source(s) des données :

Directionnement directionnel,
Faubourg et Bois



© Gouvernement du Québec, 2014

Centre-du-Québec - Secteur municipal (C)

Préparé par :
Vicky Plante
2014-09-08

Plante, Vicky

De: Plante, Vicky
Envoyé: 8 septembre 2014 16:10
À: 'info@saints-martyrs-canadiens.ca'
Objet: Installation septique

Bonjour,
Je voudrais savoir quels sont les types d'installation septique qui sont installés sur les lots 24 du rang 1 Sud, dans le cadastre du canton de Garthby et 24 du rang 1 Nord, dans le cadastre du canton de Garthby. (40, Route 161, Saints-Martyre-Canadiens)

Ma question est autant pour la résidence que pour les chalets.

Je voudrais savoir si les installations présentent ont reçu un permis. Si oui, j'aurais besoin d'avoir une copie du document ayant servi à l'émission de celui-ci.

Je voudrais savoir aussi s'il y a déjà eu une inspection à ce lieu. Si oui, je voudrais avoir une copie du rapport.

Merci beaucoup !

Veillez prendre note du changement d'adresse courriel
Vicky Plante
Technicienne en eau
Ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville, Québec
G6P 4E3
Téléphone : 819 752-4530 poste 239
Télécopieur: 819 752-1032
vicky.plante@mddelcc.gouv.qc.ca

2014-09-08

Victoriaville, le 23 septembre 2014

Municipalité de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens
13, chemin du Village
Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) G0P 1A1

N/Réf. : 7330-17-01-00626-01
401176319

Objet : Mise aux normes des installations septiques du lot 24, rang 1 sud dans le cadastre du canton de Garthby et vérification des installations septiques du 40, route 161 à Saints-Martyrs-Canadiens

Mesdames,
Messieurs,

Cette lettre est pour vous informer des démarches à entreprendre à la suite d'une inspection effectuée le 8 août 2014 sur le lot 24, rang 1 Sud dans le cadastre du canton de Garthby.

Dans un premier temps, nous avons constaté que le chalet quatre saisons de 53-54 n'était pas muni d'un système de traitement conforme et que les eaux usées et eaux ménagères étaient rejetées directement sur le sol. Nous avons demandé à 53-54 de procéder sans délai à la mise aux normes de ses installations septiques et de faire les démarches auprès de la municipalité pour l'obtention d'un permis.

Dans un deuxième temps, nous avons constaté qu'une toilette extérieure, sur le lot 24, était reliée à une fosse à vidange périodique pour accommoder les cabines de 53-54 situées au bord du lac Coulombe. Cette fosse n'a pas fait l'objet d'un permis de la municipalité. Conséquemment, il n'a pas été démontré que cette fosse pouvait être installée puisque son choix ne se fait qu'en dernier recours dans le processus établi par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Nous avons demandé à 53-54 de procéder à la régularisation de son dossier d'installation septique auprès de vous.

...2

Pour terminer, nous vous demandons d'effectuer un suivi des installations septiques du 40, route 161, soit la résidence de [REDACTED] 53-54 [REDACTED]. Nous avons reçu une plainte à l'effet que malgré la présence d'une fosse, les eaux usées du 40, route 161 se rejetteraient dans le fossé qui traverse la route et qui se rend au lac en passant entre les cabines et le chalet quatre saisons de [REDACTED] 53-54 [REDACTED].

Nous vous demandons d'effectuer le suivi de ces dossiers et de nous transmettre un compte rendu accompagné des documents afférents de chacun des dossiers ci-haut mentionnés.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Vicky Plante au numéro 819 752-4530, poste 239.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

RB/VP/at


Richard Beauregard, chef d'équipe
Secteur municipal

Victoriaville, le 23 septembre 2014

53-54

40, route 161
Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) GOP 1A1

N/Réf. : 7330-17-01-00626-01
401176300

Objet : Installation septique pour toilette extérieure sans avoir obtenu de permis

Madame,

Lors d'une inspection effectuée le 8 août 2014 sur votre lot 24, rang 1 Sud dans le cadastre du canton de Garthby, nous avons constaté qu'une toilette extérieure avait été raccordée à une fosse à vidange périodique.

Plus précisément, nous avons constaté qu'un système de traitement des eaux usées a été mis en place sans en avoir soumis préalablement les plans et devis à la municipalité et avoir obtenu un permis.

Deuxièmement, nous avons constaté que le système en place était une fosse à vidange périodique. Pour faire l'installation d'un tel système, le consultant doit faire la démonstration qu'aucun autre système ne peut être installé.

De ces faits, nous vous demandons d'entreprendre des démarches auprès de votre municipalité pour régulariser votre situation concernant la gestion des eaux usées de l'installation dont il est question dans la présente et d'obtenir s'il le faut les autorisations nécessaires pour la mise en place d'une installation conforme.

Nous effectuerons un suivi auprès de votre municipalité.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Vicky Plante au numéro 819 752-4530, poste 239.

Veillez recevoir, Madame, nos plus sincères salutations.

RB/VP/at


Richard Beauregard, chef d'équipe
Secteur municipal

c. c. Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens

Victoriaville, le 23 septembre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

53-54

40, route 161
Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) G0P 1A1

N/Réf. : 7330-17-01-00626-01
401176291

Objet : Déversement d'eaux usées au chalet quatre saisons de 53-54
53-54 sur le lot 24, rang 1 Sud dans le cadastre de Garthby

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 12 août 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir rejeté dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée alors que cette pratique est interdite.
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, article 3 al. 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

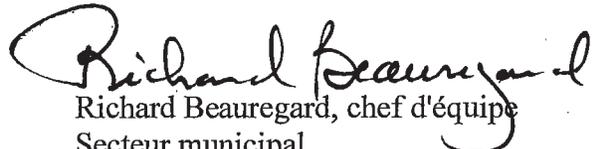
Nous ferons également un suivi auprès de votre municipalité.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Vicky Plante au numéro de téléphone 819 752-4530, poste 239 ou à l'adresse courriel vicky.plante@mddelcc.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

RB/VP/at


Richard Beauregard, chef d'équipe
Secteur municipal

c. c. Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens